

Cher(e) Collègue,

Cette année encore, le travail mené par les élus académiques du SNES-FSU pour vérifier les barèmes des 1757 demandeurs de mutation a permis la correction **de nombreux oublis ou erreurs (environ 300 interventions des élus SNES-FSU)**. C'est pourquoi nous sommes en mesure de vous envoyer le détail du barème qui sera retenu pour votre participation au mouvement Intra (voir au verso de ce courrier).

Pour des DGH dignes d'un service public de qualité, participons nombreux au pique-nique revendicatif MERCREDI 8 JUIN à partir de 12h30 devant le Rectorat

Plus de précisions à venir sur notre site

www.oreans.snes.edu

Mais le **mouvement 2011** risque d'être à nouveau très difficile : 284 postes ont été supprimés et un nombre important de postes sera retiré du mouvement pour affecter les stagiaires.

Loin d'être effrayé par ce qui s'annonce, le Rectorat va cependant **communiquer, AVANT la tenue des instances paritaires d'affectation**, le projet de mouvement Intra !



A ORLEANS-TOURS, QUE VA-T-IL SE PASSER ?

- **A partir du 1er juin**, le rectorat vous informera – par téléphone – du projet d'affectation vous concernant. Or, ce projet est **nécessairement provisoire**, comme certains ont pu le constater à l'Inter. Il sera **peut-être faux**, sur la base d'un document de travail non vérifié.

- **Les jours suivants**, les élus du SNES-FSU vont accomplir l'indispensable travail de vérification, de correction et d'amélioration.

- **Du 9 au 16 juin**, les commissions se tiendront, donnant les résultats définitifs.

Grâce à la « communication » de l'administration, les collègues auront « droit » à 15 jours d'anxiété, à espérer un changement ou un maintien du résultat annoncé !

QUE FAIRE, QUAND LE RECTORAT VA VOUS APPELER ?

- **Demander confirmation au SNES-FSU ? NON !** Nous ne connaissons que le projet, et nous serons justement à l'œuvre pour mener à bien notre travail habituel, travail long et délicat, qui permet que les résultats définitifs soient fiables et justes
- **Interroger l'administration, qui vous donne ce résultat non définitif ? OUI !** En posant par exemple les questions suivantes à votre interlocuteur téléphonique :
 - *Quel était le barème nécessaire pour obtenir mes vœux précédents ?*
 - *Pourquoi ai-je obtenu cet établissement particulier ? Combien de points fallait-il pour obtenir les autres postes du secteur ? (Si vous êtes nommé sur un vœu large : COM, GEO, DPT)*
 - *Quelles sont les barres pour tel département, tel groupe de communes ?*

Bref, autant d'**informations que les élus du SNES-FSU ont l'habitude de vous donner, lorsque le mouvement est fini**, dans des courriers détaillés ou sur nos différents sites. Et autant d'informations que l'administration n'a jamais pris la peine de communiquer aux collègues... comme c'est son devoir en tant qu'employeur !

Si les personnels du Rectorat qui vous appellent ne peuvent pas vous répondre, **exigez des responsables** qui ont mis en place cette procédure, **les réponses à vos questions**.

- **Recteur** : 02 38 79 38 21 (tel), 02 38 77 16 38 (fax), ce.recteur@ac-orleans-tours.fr
- **Secrétaire général** : 02 38 79 38 71 (tel), 02 38 62 41 79 (fax), ce.sga@ac-orleans-tours.fr
- **Chef de DPE** : 02 38 79 41 01 (tel), 02 38 79 41 31 (fax), ce.dpe@ac-orleans-tours.fr

Quant à nous, élus du SNES-FSU, nous serons toujours disponibles pour informer nos collègues **à la fin des commissions** et déterminés à défendre les droits de tous, l'égalité de traitement et le paritarisme, qui seul les garantit.

Les commissaires paritaires du SNES : **C. Blet, C. Charrière, J.-P. Feste, C. Flouzat, M. Gaztelumendi, E. Kraemer, S. Lesné, P. Mealet, S. Moreau, HS. Radenac, B. T'Jampens, S. Vallade**